

1

A.B.C. SOINS INFIRMIERES
Société civile professionnelle d'infirmiers
Au capital de 304,90 €
Siège social : 9-11 rue du 11 Novembre 37500 CHINON
RSC TOUES 389 339 128

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

**LE VINGT HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS
A 19 HEURES**

Au siège social de la société ci-après nommée.

Les associés se sont réunis au siège social, à 19h00, en assemblée générale sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Après avoir constaté que sont présents :

- | | |
|--|----------------|
| - Mme Anne MURZEAU | 4 parts |
| - Mme Laure HUBERT | 4 parts |
| - Mme Evelyne LESAFFRE | 4 parts |
| - Mme Aline MOUTARDIER | 4 parts |
| - Mme Carine POTTIER | <u>4 parts</u> |
| Représentant la totalité du capital social | 20 parts |

L'assemblée générale peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Sous la présidence de Mme Anne MURZEAU, en sa qualité de cogérante, en présence de Mme Andréa ROCHER, Mme Anne MURZEAU rappelle l'ordre du jour :

- Démission d'un gérant (Mme Anne MURZEAU à compter du 1^{er} janvier 2024)
- Nomination d'un gérant
- Modifications statutaires corrélatives à l'acte de cession de parts reçu ce jour et à la démission du gérant/nomination d'un nouveau gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- de l'acte de cession de parts reçus ce jour par Me Hélène CHEVALIER, notaire à CHINON, contenant cession par Mme Anne MURZEAU de ses 4 parts sociales au profit de Mme Andréa ROCHER
- des statuts de la société
- du projet des statuts à jour

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

DISCUSSION

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour :

PREMIER RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- de l'acte de cession de parts reçus ce jour par Me Hélène CHEVALIER, notaire à CHINON, contenant cession par Mme Anne MURZEAU de ses 4 parts sociales au profit de Mme Andréa ROCHER, dont la prise de jouissance est fixée au 1^{er} janvier 2024

Déclare prendre acte de la démission de Mme Anne MURZEAU de ses fonctions de co-gérante à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2024, en qualité de co-gérante, Mme André ROCHER, née à SAINT BENOIT LA FORET, le 2 novembre 1997, demeurant à LEMERE (37) 3 La Tréhandière et ce pour une durée illimitée. La co-gérante exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée à l'unanimité

Mme Andréa ROCHER, présente à l'assemblée, déclare qu'elle accepte les fonctions de co-gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ses fonctions de gérante au sein de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la modification des statuts suite à la cession de parts sus énoncée et la modification de l'article SEPT des statuts.

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Mme Andréa ROCHER et à tous porteurs de copies ou d'extraits des présentes pour toutes formalités de droits.

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

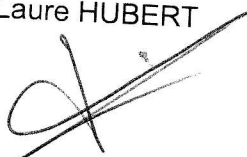
Pour copie certifiée conforme

Fait à CHINON
Le 28 novembre 2023

Mme Anne MURZEAU



Mme Laure HUBERT



Mme Carine POTTIER



Mme Evelyn LESAFFRE



Mme Aline MOUTARDIER



Mme Andréa ROCHER

